

Petits chantiers... gros déchets ?



Guide de réduction et de gestion des déchets de construction et de rénovation à l'usage des particuliers

Construire, rénover ou démolir une habitation, isoler, peindre, décaper, poser un revêtement... **génèrent des déchets de construction et/ou de démolition** : terres de déblais, gravats, déchets d'isolants, résidus de peinture, vieux bois, chutes de matériaux mis en œuvre, emballages...

Les chantiers privés sont de gros producteurs de déchets !

Chaque année, en Région wallonne, environ **250.000 tonnes de gravats** (béton, ciment, briques, tuiles, carrelages...) et plus de **1.700 tonnes de déchets de peintures, vernis et colles** sont collectées via les parcs à conteneurs.



! Certains travaux exigent un permis d'urbanisme. Avant d'entamer le chantier, renseignez-vous auprès de la Maison de l'Urbanisme et de l'Environnement : 071.300.300, www.espace-environnement.be

Les déchets de chantier posent problème !

- Leur gestion coûte cher à la société.
- Mal gérés, ils peuvent polluer l'air, l'eau, le sol et nuire à la santé.

Toute personne qui produit des déchets est tenue d'en (faire) assurer la gestion !

- ▶ Si vous réalisez vous-même vos travaux, **vous êtes responsable de vos déchets.**
- ▶ Si vous confiez les travaux à un entrepreneur, **vous et lui êtes responsables des déchets produits.** Il peut intégrer dans son devis le coût de la gestion des déchets du chantier.

Limiter la production de déchets vaut mieux que gérer les déchets produits!

- ▶ **En priorité, évitez de produire des déchets.**
- ▶ **Ensuite, triez les déchets inévitables** pour permettre leur gestion.



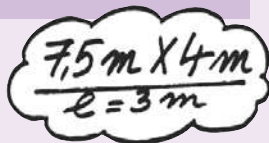
Participez à l'effort collectif : sélectionnez les entreprises qui proposent un plan de gestion des déchets issus de votre chantier.

Prévenir les déchets, c'est éviter d'en produire !

Avant le chantier, pensez déjà « prévention déchets »

- ▶ **Calculez précisément** la quantité de matériaux à acheter.
- ▶ **Privilégiez** les matériaux robustes, de réutilisation (briques, portes...), recyclés (isolants en cellulose de papier, en liège...) ou recyclables (les matériaux à plusieurs composants seront difficiles à recycler), facilement démontables...

Moins je consomme de matériaux, moins je produis de déchets et moins je dépense d'argent !


$$\frac{7,5 \text{ m} \times 4 \text{ m}}{l = 3 \text{ m}}$$



- ▶ **Sélectionnez** les fournisseurs proposant des emballages réduits, consignés (palettes...) ou aisés à valoriser (cartons...).

Sur le chantier, réduisez les pertes et les chutes de matériaux

- ▶ **Stockez** les matériaux à l'abri des intempéries.
- ▶ **Optez** pour des matériaux en vrac, des éléments standards, préfabriqués...



L'entretien régulier des matériaux et des équipements allonge la durée de vie des bâtiments.



Prévenir les déchets, c'est aussi réduire leur nocivité !

Privilégiez les matériaux sains

- ▶ On trouve, sur le marché, des isolants, des panneaux de particules, des peintures, des produits de traitement du bois... plus respectueux de l'environnement et de la santé, abordables et de bonne qualité.
- ▶ Certains labels garantissent des produits plus respectueux de l'environnement et de la santé.



Optez pour des mises en œuvre sans émanations nocives

- ▶ Pour éviter l'emploi de colles, clouez ou agrafez vos planchers.
- ▶ Pour empêcher l'évaporation des solvants, n'ouvrez les récipients qu'au moment de l'application du produit et refermez-les convenablement.



Les produits dangereux deviendront... des déchets dangereux !



! *Examinez l'étiquette du produit : y a-t-il une indication de danger ?*

Trier les déchets, c'est leur donner l'opportunité d'être gérés

Ainsi, par exemple, ils pourront être :

- ▶ **réutilisés** sur le chantier ou sur un autre chantier : vieilles portes, briques, chutes d'isolants... ;
- ▶ **recyclés** dans la construction de routes (gravats), la fabrication de panneaux de particules (déchets de bois) ;
- ▶ **utilisés comme combustible** dans les cimenteries : déchets de bois, résidus de peinture... ;
- ▶ **mis en décharge ou incinérés**, s'ils ne peuvent être valorisés : chutes de moquettes...

Avant d'être valorisés ou éliminés, certains déchets, comme les résidus de peinture, devront être **traités** dans des installations spécialisées pour diminuer leur impact sur l'environnement et la santé.

Comment trier ?

- ▶ **Séparez les déchets** dès qu'ils sont produits : cela évite la souillure ou la contamination par d'autres déchets.
- ▶ **Prévoyez des systèmes de stockage** par catégorie de déchets : petits conteneurs, sacs solides, palettes...



Des entreprises d'économie sociale se sont spécialisées dans le tri et la valorisation des déchets de construction : www.res-sources.be

Apporter les déchets dans un parc à conteneurs, c'

L'accès est gratuit pour les particuliers. Les quantités de déchets autorisées sont parfois limitées. La gestion des conteneurs diffère d'un parc à l'autre en fonction des filières de gestion locales.

Les inertes

Déchets de construction, terres, sable, briques, blocs de béton, dalles de ciment, pierres, parpaings, tuiles, carrelages, faïences...

Ces déchets ne peuvent à aucun moment porter atteinte à l'environnement ou à la santé !

Les déchets spéciaux des ménages

Résidus de peintures, solvants, produits de traitement du bois, colles..., les emballages et les chiffons souillés par ces produits.

Ils représentent un danger pour l'homme et/ou l'environnement !



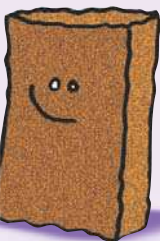
Pour faciliter leur identification, conservez-les dans leur emballage d'origine !



La loi interdit... de stocker les déchets sur un terrain... d'enfouir les déchets (sauf les inertes et les terres non contaminées moyennant le respect du permis d'urbanisme).



est leur donner l'opportunité de rejoindre les filières de



Le liège

Panneaux muraux et revêtements de sols

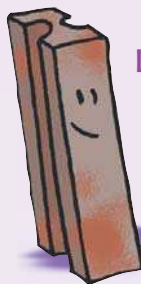
Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Outils électriques : foreuses, ponceuses, agrafeuses...



La frigolite (polystyrène expansé)

Plaques d'isolation propres



Les métaux

Ferreux et non ferreux : fers à béton, poutrelles, cadres de fenêtres, gros câbles électriques...

Le bois

Bois usagés et chutes de bois (traités ou non traités) : chevrons, poutres, châssis sans vitre, panneaux agglomérés...

Les papiers/cartons



Emballages papier et carton.



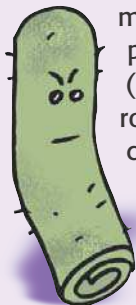
Évitez qu'ils ne prennent l'eau sur le chantier !



... de déverser des déchets liquides dans les égouts ou les canalisations d'eau

Les encombrants

Déchets volumineux :
moquettes, laines minérales,
plaques d'isolation
(polyuréthane...), verres plats,
roofing... Et, s'il n'existe pas de
conteneurs spécifiques :
déchets de plâtre
(plafonnages et plaques),
isolants en polystyrène
expansé, bois.



Les déchets allant dans la poubelle ménagère

Déchets de petite taille :
papiers peints, frigolite,
emballages plastiques...

L'amiante

Amiante non friable : amiante-ciment (plaques ondulées, ardoises,
tablettes de fenêtre, tuyaux de descente d'eau...), dalles de vinyle...
Amiante friable : flocage, calorifugeage de tuyaux, chaudières...



Ce sont des déchets dangereux ! Ils peuvent nuire à la santé lors de leur manipulation. Ils sont refusés dans la plupart des parcs à conteneurs. Des filières de collecte se sont mises en place : contactez le Réseau Eco-consommation.



*... de brûler les déchets sur le chantier...
les dépôts sauvages...*



Vous cherchez...

Des produits et techniques de construction plus respectueux de l'environnement et de la santé, des informations sur les filières de gestion des déchets

- ▶ Votre architecte, votre entrepreneur : ils peuvent consulter le Guide Marco : www.marco-construction.be
- ▶ Le Réseau Eco-consommation : 071.300.301 (9h30-12h30 et 13h30-16h30)
- ▶ Nature et Progrès Eco-bioconstruction : 081.32.30.63



RÉGION WALLONNE



ET SI MIEUX CONSOMMER FAISAIT TOUTE LA DIFFÉRENCE ?

LE RÉSEAU ÉCO-CONSOMMATION

NOS PUBLICATIONS : WWW.ECOCONSO.ORG

Avec la collaboration des
Intercommunales wallonnes de gestion des déchets